

Séance du 28 février 2026

Le vingt-huit février deux mille vingt-six à neuf heures trente, les délégués auprès du **Syndicat Intercommunal des Communes du Secteur Scolaire de GY**, dûment élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à GY sur la convocation qui leur a été adressée par Christelle CLEMENT, Présidente.

Étaient présents les délégués suivants :

Commune	Délégué(e) titulaire		Présent(e)	NOM Prénom du suppléant(e) présent(e) ou indication d'une procuration
	NOM	Prénom	O/N/S/P	
ANGIREY	BILLOTTE	MURIEL	N	
AUTOREILLE	KAULEK	CAROLE	N	
BONNEVENT-VELLOREILLE	WEIS	JULIE	O	
BOURGUIGNON-LES-LA-CHARITE	GRADOZ	ELODIE	O	
BUCEY-LES-GY	PIRES	SYLVIE	O	
CHARCENNE	GEORGLER	GERALDINE	N	
COLOMBINE	BOUTTEMY	GUILLAUME	O	
COLOMBINE	MONNIN	SYLVIE	N	
CITEY	GARNIER	BENEDICTE	N	
CUGNEY	GUELDRY	SABINE	N	
ETRELLES ET LA MONTBLEUSE	GORRIS	MAGALIE	N	
ETUZ	LETOUBLON	JEAN-BAPTISTE	S	Suppléant VILLARD Alain
FRASNE LE CHÂTEAU	NORMAND	BERTRAND	N	
FRESNE-SAINT-MAMES	GAUTHEROT	ANTHONY	N	
FRETIGNEY-VELLOREILLE	AIGNELOT	AUORE	O	
GY	CLEMENT	CHRISTELLE	O	
IGNY	MUSARD	SOPHIE	S	Suppléant BELORGEY Jérôme

Commune	Délégué(e) titulaire		Présent(e)	NOM Prénom du suppléant(e) présent(e) ou indication d'une procuration
	NOM	Prénom	O/N/S/P	
LA CHAPELLE SAINT QUILLAIN	CUSSEY	NICOLAS	O	
LA ROMAINE	DELAULLE	FABRICE	N	
LA VERNOTTE	OUDOT	SOPHIE	O	
LES BATIES	BOURGEOIS	GHISLAINE	N	
LIEFFRANS	CORBERAND	OLIVIER	O	
MONTBOILLON	VIEILLE	CHRISTIANE	O	
OISELAY-ET-GRACHAUX	OLIVIER	JULIEN	S	Suppléante BAUDIER Lucie
SAINT-GAND	PARIZOT	FLORA	O	
SAINTE-REINE	JEANNEY	MICHELE	N	
VANTOUX	CHAUVASSAGNE BITON	NATHALIE	N	
VAUX-LE-MONCELOT	BOURGEOIS- ARROYO	LAETITIA	O	
VELLECLAIRE	GAUTHIER	EMILIE	O	
VELLEFREY ET VELLEFRANGE	GRADOZ	NATHALIE	O	
VELLEMOZ	MOUHSSIM	MOHAMED	N	
VELLOREILLE-LES-CHOYE	PERRIER	SANDRINE	N	
VILLERS-CHEMIN	BOCKNY	CORINNE	O	

O : oui / N : non / S : suppléant / P : procuration

Quorum : Le quorum fixé à dix-sept membres est atteint.

Secrétaire de séance : Olivier CORBERAND

Rappel de l'ordre du jour :

- Approbation du Compte Financier Unique 2025 → remplacé par compte de gestion et compte administratif
- Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026
- Vote du budget primitif 2026
- Questions diverses

Approbation du procès-verbal du 22 mars 2025

Pour :18 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

2026-1 Approbation du compte de gestion 2025

Pour :18 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Le comité syndical, réuni sous la présidence de Mme Christelle CLEMENT,

-Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

-Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2025, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2026-2 Approbation du compte administratif 2025

Pour :17 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Madame Christelle CLEMENT, Présidente du syndicat se retire pour le vote du compte administratif et Monsieur Guillaume BOUTTEMY prend la Présidence de l'assemblée.

Après s'être fait présenter le budget primitif - exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, ainsi que l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025,

Après délibération, le comité syndical,

Approuve le compte administratif 2025.

2026-3 Affectation des résultats de l'exercice 2025 sur l'exercice 2026

Pour :18 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

La Présidente expose à l'assemblée délibérante, la nécessité de procéder à l'affectation des résultats 2025.

Après délibération, le Conseil Syndical décide :

Vu l'excédent de fonctionnement qui s'élève à 654.11 €,

Vu le résultat antérieur reporté de 4 443.88 €,

Vu le solde d'exécution d'investissement de 2 602.97 €,

Vu l'absence de reste à réaliser,

L'excédent de fonctionnement de 5 097.99 € sera reporté au compte R002 (excédent de fonctionnement reporté), l'excédent d'investissement de 2 602.97 € sera reporté au compte R001 (excédent antérieur reporté), au Budget Primitif 2026.

2026-4 Vote du budget primitif 2026

Pour :18 Contre :0 Abstention :0 Accepté à l'unanimité

Après lecture et examen des dépenses et recettes prévisionnelles,

Après délibération, le conseil syndical,

Adopte le budget primitif 2026 qui présente les crédits suivants :

Section fonctionnement :

-Dépenses : 31 300.00€
-Recettes : 35 097.99€

Section investissement :

-Dépenses : 0 €
-Recettes : 5 102.97€

Questions diverses

La Présidente,
Christelle CLEMENT.



Le Secrétaire de séance,
Olivier CORBERAND.

